



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines

## RAPPORT DES AFFAIRES PROFESSORALES



PRÉSENTÉ AU

COMITÉ EXÉCUTIF (CEX-250109)

## RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ POUR RATIFICATION

### RECOMMANDATIONS

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil de l'Université (CDU), anciennement le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues au paragraphe 87 des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs de cette politique et ces règlements, voici la recommandation présentée au CEX et au CDU aux fins de ratification :

### SABBATIQUE

#### Campus de Moncton

En vertu du paragraphe 27.10.01 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé que la sabbatique soit accordée à la personne suivante :

| Nom                | Faculté/Dép./Secteur | Campus  | Type | Durée | Dates                        |              |
|--------------------|----------------------|---------|------|-------|------------------------------|--------------|
|                    |                      |         |      |       | Début                        | Fin          |
| Adrien HABERMACHER | DROIT                | Moncton | A    | 1 an  | 1 <sup>er</sup> juillet 2025 | 30 juin 2026 |